



publié le 9 avril 2025.
adopté à l'unanimité
lors de la séance du
Conseil Municipal du
7 avril 2025.

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 FEVRIER 2025**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Convocation a été faite le mardi 4 février 2025 pour le lundi 10 février 2025.

Le 10 février 2025 à 20h15 s'est réuni le conseil municipal en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Arminda GUIBLAIN, Le Maire.

Présents : (22)

Arminda GUIBLAIN, Daniel CRENÉ, Pascale SALIGOT, Christian MOREL, Loëtitia BUCHETON, Jeannine GUILLEMOT, Jean DELAS, Annie PETIT, Christine FERNANDEZ, Annie POITOU, Laurent BONDOUX, Jean-François GALLIMARD, Philippe GOMES, Céline DESBORDES, Magali HIRARDIN, Vanessa LOUIS, Emilie VEY, Patrick PICARD, François BAILLEUL, Hakim MALKI, Julie IMBERT, Jenifer SADIN

Représentés : (5)

Amal TRIBAK	représentée par Loëtitia BUCHETON
Jean-Michel IMBERT	représenté par Pascale SALIGOT
Aurélien ORGEL	représenté par Arminda GUIBLAIN
Romain VIRTEL	représenté par Vanessa LOUIS
Aurélien JOANNIS	représentée par Patrick PICARD

Le quorum étant fixé à 14 membres présents, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Emilie VEY, élue à l'unanimité

Assistait également : M. Jean-Baptiste CUNAUULT, Directeur Général des Services

Madame le Maire ouvre la séance à 20h15.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame le Maire prend la parole et :

- ✓ Ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h15
- ✓ Invite le Conseil Municipal à nommer un secrétaire de séance
- ✓ Invite le secrétaire de séance à annoncer les pouvoirs reçus pour la séance et à procéder à la vérification du quorum
- ✓ Invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **NOMME** Emilie VEY comme secrétaire de séance qui annonce les pouvoirs reçus pour la séance et procède à la vérification du quorum
- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024

Vote à l'unanimité : 27

Arminda GUIBLAIN, Daniel CRENÉ, Pascale SALIGOT, Christian MOREL, Amal TRIBAK (donne pouvoir à Loëtitia BUCHETON), Jean-Michel IMBERT (donne procuration à Pascale SALIGOT), Loëtitia BUCHETON, Jeannine GUILLEMOT, Jean DELAS, Annie PETIT, Christine FERNANDEZ, Annie POITOU, Laurent BONDOUX, Jean-François GALLIMARD, Philippe GOMES, Céline DESBORDES, Magali HIRARDIN, Vanessa LOUIS, Emilie VEY, Aurélien ORGEL (donne pouvoir à Arminda GUIBLAIN), Romain VIRTEL (donne procuration à Vanessa LOUIS), Patrick PICARD, François BAILLEUL, Aurélie JOANNIS (donne procuration à Patrick PICARD), Hakim MALKI, Julie IMBERT, Jenifer SADIN

LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIR DE POLICE – POLICE MUNICIPALE - Chats errants – Convention entre la commune de Monéteau et le cabinet vétérinaire « Mon Vêto Auxerre »

[Madame le Maire prend la parole.](#)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime notamment l'article L211-27 ;

Considérant les pouvoirs de Police du Maire ;

Considérant la nécessité de développer une politique de gestion raisonnée et éthique des chats errants sur la commune ;

Considérant l'objectif de la convention qui a pour but de capturer les chats errants non identifiés, sans propriétaire ou gardien, vivant sur le territoire de la Commune, afin de procéder à leur stérilisation et leur identification auprès du vétérinaire ;

Considérant la prise en charge par la commune des frais afférents à cette convention restant à financer dans la limite de 30 chats pour l'année 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **SOUSCRIT** à l'action menée par la Commune, l'association « Au bonheur des chat'mis » et la clinique vétérinaire « Mon véto Auxerre » en faveur de la régulation du nombre de chats errants sur la commune
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention jointe
- ✓ **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2025

Vote à l'unanimité : 27

Arminda GUIBLAIN, Daniel CRENÉ, Pascale SALIGOT, Christian MOREL, Amal TRIBAK (donne pouvoir à Loëtitia BUCHETON), Jean-Michel IMBERT (donne procuration à Pascale SALIGOT), Loëtitia BUCHETON, Jeannine GUILLEMOT, Jean DELAS, Annie PETIT, Christine FERNANDEZ, Annie POITOU, Laurent BONDOUX, Jean-François GALLIMARD, Philippe GOMES, Céline DESBORDES, Magali HIRARDIN, Vanessa LOUIS, Emilie VEY, Aurélien ORGEL (donne pouvoir à Arminda GUIBLAIN), Romain VIRTEL (donne procuration à Vanessa LOUIS), Patrick PICARD, François BAILLEUL, Aurélie JOANNIS (donne procuration à Patrick PICARD), Hakim MALKI, Julie IMBERT, Jenifer SADIN

ANNEXE N°1 : Convention de prestation pour la gestion des populations félines

FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES – DOB – Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Conformément aux articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à l'article 18 du Règlement intérieur, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Madame le Maire donne la parole à M. Daniel CRENÉ, Adjoint aux Finances.

M. Daniel CRENÉ indique : N'hésitez pas à m'interrompre pour poser vos questions. Je rappelle également que ce débat n'a aucun caractère décisionnel et de ce fait, il n'y aura pas de vote mais simplement une prise d'acte.

M. Daniel CRENÉ donne lecture du débat d'orientation budgétaire, joint au présent procès-verbal, qui, à travers un constat de la situation économique actuelle internationale et nationale, développe la photographie économique de la commune, de ses projets à court terme, de sa situation fiscale et de son endettement.

Au chapitre « MONTEAU - QUELQUES CHIFFRES », M. Patrick PICARD demande la parole : Pour rappel, si nous nous replongeons quelques années en arrière, en 2020, il y avait 388 élèves dans nos écoles et 250 enfants à la cantine.

M. Daniel CRENÉ acquiesce et reprend le débat.

Au chapitre « LES ORIENTATIONS 2025 », M. Patrick PICARD demande la parole : Concernant les projets en cours et notamment les travaux du commerce de proximité, notre position n'a évidemment pas changé. Pour vous donner quelques chiffres, nous sommes toujours sur les 335 000€ de plus-value que nous a coûté l'achat du 1bis rue de la Commanderie par rapport à ce qui avait été vendu par M. MARIE. Nous restons également sur notre position quant au cadeau des 45 000€ accordés à la société TOTAL concernant la vente du terrain pour la construction de la station-service. TOTAL est une société présente au CAC 40 qui fait d'énormes bénéfices et je ne suis pas sûr qu'il y ait eu besoin de l'aider. Il faut aussi prendre en compte les 200 000€ pour les travaux dans le magasin. Donc notre position n'a pas changé. Nous aurions préféré qu'un appel à candidature soit lancé pour que cela coûte moins d'argent. Nous voulions simplement vous le souligner.

Mme le Maire répond : Je vais répondre à ce que vous mettez en avant. Concernant les 335 000€ de plus que nous payons par rapport à la vente de M. MARIE, je vais juste vous rappeler ce que nous avons déjà évoqué dans les précédents conseils municipaux : il y a un prix des domaines qui a été donné et que nous avons suivi. Il n'y a donc pas à souligner ce que vous venez de dire, car nous sommes dans les clous par rapport au prix des domaines. Nous avons négocié ces prix qui à la base étaient bien plus élevés.

Concernant les 45 000€ « cadeau » accordés à l'entreprise TOTAL : ce n'est pas l'entreprise TOTAL mais l'entreprise CORAIL et ce n'est pas un cadeau car si nous avons dû dépolluer nous aurions été au-delà des 200 000€. Voilà pour votre information.

Mme le Maire demande à M. Daniel CRENÉ s'il veut rajouter quelque chose. Il prend la parole : Ce sont des informations que nous avons déjà données. Ce service est très attendu par la population.

M. Patrick PICARD interrompt : Concernant les chiffres, c'est votre point de vue mais pas le nôtre.

Mme Le Maire intervient : C'est votre point de vue, mais nous, nous apportons des éléments et des choses factuels et vrais.

M. Patrick PICARD répond : Mme le Maire, ces chiffres je ne les sors pas d'un chapeau.

Mme le Maire répond : Vous mettez des choses en avant sans avoir tous les éléments. J'apporte des réponses pour rectifier vos dires et qu'il n'y ait pas de fausses informations qui circulent.

M. François BAILLEUL demande la parole : Les chiffres dont nous parlons, sont des chiffres publics que nous pouvons retrouver sur des sites gouvernementaux, donc nous dire que nous sommes des menteurs ou autres... Toujours est-il que M. MARIE avait acheté le terrain 1 045 000€, alors que la commune l'a eu à 1 380 000€, nous nous interrogeons sur ce point. Nous avons notre point de vue, vous avez le vôtre.

Mme le Maire répond : Je vais répéter ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises : il y a eu une estimation des prix des domaines dont nous devons tenir compte avec un pourcentage en plus ou en moins de 10%. Nous ne sommes donc pas hors clous et avons fait les choses comme il le fallait. Nous allons reprendre le DOB et ne pas refaire les réunions dans lesquelles ce sujet avait été abordé.

M. Daniel CRENÉ reprend la lecture du débat d'orientation budgétaire.

Au paragraphe « TAXE FONCIERE », M. Picard demande la parole : Je souhaiterais que l'on soit précis. Les taxes de Monéteau n'ont pas augmenté depuis de nombreuses années, je suis tout à fait d'accord avec cela. Par contre, il y a eu un vote en Conseil Communautaire avec une hausse de la taxe votée par la majorité. Je ne vais pas revenir sur ceux qui ont voté pour ou contre, mais il faut tout de même informer les administrés de la répercussion directe sur les impôts de la commune. Il faut donc avoir le courage de dire que les impôts ont augmenté de 2%, que l'on ait voté pour ou contre.

M. Daniel CRENÉ intervient : Comme vous le dites, ce ne sont pas les impôts de la commune qui ont augmenté mais ceux de l'agglomération, ce n'est pas la même chose.

Mme le Maire intervient à son tour : Nous allons rectifier les choses, car vous avez à cœur de mettre en avant les votes que nous faisons, que cela soit au Conseil Communautaire ou en Conseil Municipal. J'assume les choses. Au Conseil Communautaire un vote a été fait, mais aujourd'hui nous sommes en séance du Conseil Municipal et il n'y a pas eu d'augmentation de la taxe, donc il ne faut pas tout mélanger.

M. Patrick PICARD affirme : J'ai bien fait le distinguo. Je dis simplement, que dans la poche des Monestésiens, au bout du compte, cela revient à une augmentation d'impôt et qu'il faut bien en informer les habitants.

M. Daniel CRENÉ répond : Pour l'instant nous sommes en séance du Conseil Municipal et non au Conseil Communautaire. De plus, vous parlez de l'augmentation des taxes mais vous avez oublié de dire qu'au Conseil Communautaire vous avez voté pour le PLF (Projet de Loi des Finances).

Mme le Maire intervient : M. Picard, aujourd'hui nous sommes au Conseil Municipal donc si vous avez des choses à dire concernant le Conseil Communautaire, il faudra vous exprimer le 20 février, auprès du président de la Communauté d'Agglomération.

D'autre part, lorsque nous avons besoin des services de la Communauté d'Agglomération, nous sommes bien contents qu'ils soient présents. Certaines compétences ont été attribuées à l'Agglomération et il faut de l'argent pour que cela fonctionne. Donc j'ai voté POUR l'augmentation des impôts à la Communauté d'Agglomération, mais relisez les procès-verbaux et vous comprendrez mon vote. De plus, vous intervenez plus de 2 ans après le débat... Je me répète mais les impôts n'ont pas été augmentés à Monéteau depuis 2003.

M. Patrick PICARD répond : J'avais fait une tribune libre et je me suis bien exprimé il y a quelques mois.

Mme le Maire répond : J'y ai répondu.

M. Daniel CRENÉ reprend la lecture du débat d'orientation budgétaire.

Au chapitre « DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT », M. Patrick PICARD interroge : Elle est basée sur quoi ? C'est un pourcentage ?

M. Daniel CRENÉ répond : C'est calculé sur le potentiel financier et le potentiel fiscal. C'est compliqué à comprendre.

Au chapitre « ENDETTEMENT », M. François BAILLEUL interroge : Quel est le montant qu'il nous reste à rembourser auprès de l'EPF ?

M. Daniel CRENÉ répond : Pour le moment il n'y a pas eu d'emprunt.

M. François BAILLEUL répond : Non, je ne parle pas d'emprunt. Je dis juste que l'EPF s'est engagé à reprendre le bâtiment de l'ancien Leclerc et je demande combien il nous reste à rembourser auprès de l'EPF ?

M. Daniel CRENÉ répond : Il nous reste le montant payé par l'EPF pour acheter le bâtiment, soit 1 380 000€ moins les loyers qui sont et vont être perçus, moins la vente d'une partie, moins les loyers de la station de lavage et du nouveau Leclerc.

Mme le Maire intervient : Lorsque nous aurons avancé sur les loyers et sur la méthode de remboursement nous vous en ferons part.

M. Daniel CRENÉ reprend la lecture du débat d'orientation budgétaire.

Au chapitre « LES MOUVEMENTS ET RECRUTEMENTS », M. Patrick PICARD informe : Je souhaite donner un chiffre, en 2020, il y avait 66 agents.

M. Daniel CRENÉ reprend la lecture du débat d'orientation budgétaire et laisse la conclusion à Mme Le Maire.

Le Conseil Municipal, après débat, prend acte du document annexé au présent procès-verbal.

FINANCES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES - Travaux SDEY sur l'ensemble du territoire de la commune de Monéteau - Participation financière de la commune

Madame le Maire donne la parole à M. Daniel CRENÉ, Adjoint aux finances.

Monsieur l'Adjoint aux Finances rappelle que la commune de Monéteau a délibéré le 13 janvier 2014 (délibération N°2014-014) pour transférer la compétence éclairage public au SDEY.

Monsieur l'Adjoint aux Finances rappelle que la commune de Monéteau a délibéré le 11 janvier 2016 (délibération N° 2016-003) pour transférer la compétence infrastructure de recharge pour véhicule électrique.

Il rappelle que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne (SDEY) est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE) dans l'Yonne.

Monsieur l'Adjoint aux Finances informe le Conseil Municipal que les TRAVAUX sur le territoire de la commune de Monéteau, font l'objet de conventions qui définissent les répartitions financières.

Les règles de la comptabilité publique, au travers de l'instruction M57, prévoient que l'engagement de l'organisme public doit rester dans la limite des autorisations budgétaires données par l'assemblée et demeurer subordonné aux autorisations, avis et visas prévus par les lois et règlements propres à chaque catégorie d'organisme public.

Chaque projet fait l'objet d'une convention sur laquelle figurent les pourcentages en fonction de la nature des travaux.

Afin d'être le plus réactif possible dans la mise en œuvre des projets, il est proposé :

- D'accepter de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont inscrits dans le règlement financier du SDEY (en annexe n° 2 le règlement voté le 16 décembre 2024 délibération N°108/2024)
- D'autoriser Mme Le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions financières concernant les TRAVAUX de toute nature sur le territoire de la commune de Monéteau, lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 90 000 €

Vu les délibérations citées ci-dessus,

Vu les délibérations du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne en date du 16 décembre 2024 portant règlement financier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **ACCÉPTE** de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention (règlement complet voté le 16 décembre 2024, joint en ANNEXE de la présente délibération)
- ✓ **ACCÉPTE** de contractualiser dans les conditions exposées dans le règlement financier
- ✓ **ACCÉPTE** que les participations soient versées au SDEY dans les conditions décrites au règlement financier, notamment à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant

- ✓ **AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent aux travaux, en particulier toutes les conventions financières concernant LES TRAVAUX sur le territoire de la commune de Monéteau lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 90 000 €
- ✓ **DIT** que les dépenses correspondantes sont (ou seront) inscrites au budget

Vote à l'unanimité : 27

Arminda GUIBLAIN, Daniel CRENÉ, Pascale SALIGOT, Christian MOREL, Amal TRIBAK (donne pouvoir à Loëtitia BUCHETON), Jean-Michel IMBERT (donne procuration à Pascale SALIGOT), Loëtitia BUCHETON, Jeannine GUILLEMOT, Jean DELAS, Annie PETIT, Christine FERNANDEZ, Annie POITOU, Laurent BONDOUX, Jean-François GALLIMARD, Philippe GOMES, Céline DESBORDES, Magali HIRARDIN, Vanessa LOUIS, Emilie VEY, Aurélien ORGEL (donne pouvoir à Arminda GUIBLAIN), Romain VIRTEL (donne procuration à Vanessa LOUIS), Patrick PICARD, François BAILLEUL, Aurélie JOANNIS (donne procuration à Patrick PICARD), Hakim MALKI, Julie IMBERT, Jenifer SADIN

ANNEXE N° 2 : Règlement financier du SDEY

FINANCES – SUBVENTIONS - Solidarité avec la population de Mayotte

Madame le Maire donne la parole à M. Daniel CRENÉ, Adjoint aux finances.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Monéteau tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **FAIT** un don d'un montant de 1 000 € à la Protection civile (Fédération Nationale de la Protection Civile – FNPC – Tour Essor – 14 rue Scandicci – 93 500 PANTIN)
- ✓ **AUTORISE** Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération
- ✓ **INSCRIT** les crédits au budget 2025

Vote à l'unanimité : 27

Arminda GUIBLAIN, Daniel CRENÉ, Pascale SALIGOT, Christian MOREL, Amal TRIBAK (donne pouvoir à Loëtitia BUCHETON), Jean-Michel IMBERT (donne procuration à Pascale SALIGOT), Loëtitia BUCHETON, Jeannine GUILLEMOT, Jean DELAS, Annie PETIT, Christine FERNANDEZ, Annie POITOU, Laurent BONDOUX, Jean-François GALLIMARD, Philippe GOMES, Céline DESBORDES, Magali HIRARDIN, Vanessa LOUIS, Emilie VEY, Aurélien ORGEL (donne pouvoir à Arminda GUIBLAIN), Romain VIRTEL (donne procuration à Vanessa LOUIS), Patrick PICARD, François BAILLEUL, Aurélie JOANNIS (donne procuration à Patrick PICARD), Hakim MALKI, Julie IMBERT, Jenifer SADIN

DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS – Changement de dénomination de l'allée de l'Abbé Pierre

Madame le Maire prend la parole.

Il est rappelé à l'Assemblée que la dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Par délibération en date du 10/12/2007, le Conseil Municipal de Monéteau avait attribué le nom de l'Allée de l'Abbé Pierre à une nouvelle voirie desservant huit logements, en hommage à son engagement contre le mal-logement et en faveur des plus démunis.

Cependant, des accusations récentes de violences sexuelles portées par plusieurs victimes, ainsi que des éléments corroborant ces faits publiés par Emmaüs International, ont mis en lumière des agissements particulièrement graves perpétrés par l'Abbé Pierre pendant de nombreuses années.

Face à ces révélations accablantes et en cohérence avec les valeurs défendues par la Ville de Monéteau, engagée contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, il est proposé de retirer officiellement le nom de l'Abbé Pierre de l'espace public communal.

Afin de conserver une symbolique forte en lien avec l'héritage du mouvement Emmaüs, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à cette voirie le nom de « **Allée des Compagnons d'Emmaüs** », en hommage aux hommes et femmes qui, depuis des décennies, œuvrent pour la solidarité et l'accompagnement des personnes en grande précarité.

Consciente des démarches administratives que ce changement implique pour les riverains de la voirie concernée, il est également proposé que la commune de Monéteau, par le biais de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), mette en place un accompagnement administratif pour faciliter la mise à jour des adresses auprès des différents organismes (services postaux, fiscaux, bancaires, etc.).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2121-30,

CONSIDÉRANT que l'Allée de l'Abbé Pierre, située sur le territoire de la commune de Monéteau, porte actuellement le nom d'une personnalité publique dont l'image est aujourd'hui entachée par des accusations graves, ce qui pourrait heurter la sensibilité de la population,

CONSIDÉRANT la volonté de la Commune d'adopter une dénomination en accord avec les valeurs de solidarité et d'engagement social portées par le mouvement Emmaüs,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder à la dénomination et à la modification des voies communales,

CONSIDÉRANT que la modification de la dénomination d'une voie communale nécessite d'informer les riverains et les différents services administratifs et postaux pour assurer la mise à jour des adresses et des bases de données publiques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **ACTE** le changement de dénomination de la voirie de l'Allée de l'Abbé Pierre, située sur le territoire communal, en « **Allée des Compagnons d'Emmaüs** »,
- ✓ **CHARGE** Madame le Maire de procéder aux démarches nécessaires à l'information des riverains, des services administratifs, postaux et d'urgence, ainsi qu'à la mise à jour des plans et signalétiques urbaines,

- ✓ **MET EN PLACE**, via le CCAS de Monéteau, un accompagnement administratif pour aider les riverains à effectuer les démarches de mise à jour de leur adresse auprès des organismes concernés.
- ✓ **NOTIFIE** la présente délibération à la Préfecture de l'Yonne et de la publier selon les modalités habituelles.

M. Patrick PICARD demande la parole : En 2007, nous avons nommé cette rue « allée de l'Abbé Pierre », car le site Emmaüs était situé à cet endroit. Concernant le changement de dénomination de la rue, est-ce que les riverains ont été informés et quels sont leurs avis ?

Mme le Maire répond : Oui, j'ai échangé avec des riverains de cette rue et les avis sont partagés.

M. Patrick PICARD interroge : Est-ce que la mairie va accompagner les riverains pour les changements d'adresse ?

Mme le Maire répond : Je viens de dire que le CCAS va accompagner administrativement les riverains.

POUR : 26

Arminda GUIBLAIN, Daniel CRENÉ, Pascale SALIGOT, Christian MOREL, Amal TRIBAK (donne pouvoir à Loëtitia BUCHETON), Jean-Michel IMBERT (donne procuration à Pascale SALIGOT), Loëtitia BUCHETON, Jeannine GUILLEMOT, Jean DELAS, Annie PETIT, Christine FERNANDEZ, Annie POITOU, Laurent BONDOUX, Jean-François GALLIMARD, Philippe GOMES, Magali HIRARDIN, Vanessa LOUIS, Emilie VEY, Aurélien ORGEL (donne pouvoir à Arminda GUIBLAIN), Romain VIRTEL (donne procuration à Vanessa LOUIS), Patrick PICARD, François BAILLEUL, Aurélie JOANNIS (donne procuration à Patrick PICARD), Hakim MALKI, Julie IMBERT, Jenifer SADIN

ABSTENTION : 1

Céline DESBORDES

ANNEXE N°3 : Plan de situation de la voirie

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Madame le Maire présente le dernier état du tableau de suivi des déclarations d'intention d'aliéner, mis à jour à la date du conseil municipal.

Aucun droit de préemption n'est appliqué.

COMMISSION ENVIRONNEMENT DU 16 JANVIER 2025

Mme le Maire donne la parole à Mme Pascale SALIGOT, Adjointe à l'environnement et cadre de vie.

Préambule

La commission Environnement et Cadre de Vie s'est réunie le 16 janvier 2025 à 18h30, à la suite d'un état des lieux des cimetières de Monéteau-Sougères.

Durant cette commission, certains sujets ont été abordés et quelques-uns ont donné lieu à des prises de décision.

Principes et modalités

Dans les cimetières de Monéteau-Sougères, la commune vend des concessions classiques pour une durée de 30 ou 50 ans. Les perpétuelles ne sont plus en vente, néanmoins elles sont existantes en bon nombre dans les deux cimetières. Quelques concessions sont réservées aux personnes indigentes, en prêt, pour une durée de 5 ans, à Monéteau.

Les concessions dédiées à la crémation situées dans l'espace cinéraire, ont une durée de 15 ou 30 ans. La commune propose l'achat de cases se trouvant dans des columbariums et des cavurnes, concessions pour urnes uniquement.

L'occupation des mêmes concessions est possible à l'issue de la durée, en renouvelant l'achat auprès de la mairie.

Certaines concessions ne sont pas renouvelées, elles sont donc échues. La commune doit respecter un temps d'attente de deux ans au moins, pour effectuer une reprise non soumise à procédure. Nous parlerons de reprises administratives.

Le cimetière le plus ancien est très vieillissant. Beaucoup de concessions sont très abîmées. Afin de permettre d'autres inhumations, chaque année, nous devons faire le choix de reprendre des concessions en « état d'abandon ».

L'élu en charge et les services État Civil et Police Municipale, se rendent sur place pour constater l'état des concessions.

Le service secrétariat de l'État Civil est chargé de mettre en demeure la famille des défunts, à condition de connaître les coordonnées, selon la procédure officielle, par l'envoi de courriers en recommandé pour constat d'abandon.

Les copies des courriers et photos sont affichées au cimetière pour informations.

Une affiche est apposée sur les concessions. La procédure dure une année.

A l'issue de l'année, en l'absence de manifestation de la famille, les concessions peuvent être reprises par la commune.

Les monuments sont détruits, et les corps sont voués à la crémation. A Monéteau, les cendres sont dispersées dans le jardin du souvenir du cimetière.

Les concessions reprises ne seront revendues que trois ans plus tard afin de permettre au terrain de reprendre sa place.

Reprises de concessions au cimetière de Monéteau

Pour l'année 2025, dix concessions classiques ont été sélectionnées par le service Etat Civil ainsi que trois situées sur les carrés des indigents.

Les photos diffusées lors de la commission, parlent d'elles-mêmes, mettant en évidence l'état d'abandon des dites concessions.

Les concessions des indigents ne peuvent être reprises qu'au bout de 15 à 17 ans, en cause l'état des corps.

Après validation de la commission, la procédure peut être entamée.

Devenir de la chapelle

Une concession double de 50 ans a été reprise mais pas le monument, sous forme de chapelle (y compris le caveau), qui mériterait quelques considérations eu égard à sa qualité de conservation et dans l'éventualité d'une remise en état.

Nous proposons la possibilité d'émettre un titre de concession terrain nu, sans contrepartie financière pour le monument, mais avec obligation de remise en état et d'entretien de la chapelle.

Les membres de la commission ont émis un avis favorable.

Entretien des cimetières

Le revêtement du sol de certaines allées s'est dérobé, provoquant des petites cavités à la base de quelques concessions. Nous proposons de faire reboucher les trous par les Services Techniques.

L'entretien des concessions incombe à leurs propriétaires ou leur famille. Celui des cimetières et concessions libres est à la charge de la commune. Les agents des Services Techniques interviennent régulièrement pour la propreté et le désherbage.

Espace ou carré réservé aux Indigents :

L'espace ou « carré » dédié aux Indigents au cimetière de Monéteau mériterait d'être valorisé. Demande sera faite aux Services Techniques afin de réfléchir à la faisabilité d'un projet d'aménagement.

Espace cinéraire

L'espace cinéraire est un site destiné à l'accueil des cendres des défunts dont le corps a donné lieu à crémation. On y trouve, des columbariums munis de cases, des cavurnes (mini concessions), dans lesquels sont déposées des urnes contenant les cendres des défunts. Certaines personnes font le choix de la dispersion des cendres, assurée par les agents des Pompes Funèbres, dans l'espace appelé *Jardin du Souvenir* à un endroit bien précis muni d'une grille et quelques galets.

Dans tous les cas, la famille doit passer par les Pompes Funèbres et le Service Etat Civil de la Mairie.

Réglementation des Jardins du Souvenir :

Certaines personnes ont dispersé les cendres d'un défunt en s'appropriant le *Jardin du Souvenir* comme étant leur concession. Cet endroit est soumis à réglementation et doit rester neutre et propre dans le respect de tous et du lieu.

Nous proposons d'ajouter un panneau en plexiglas pour rappeler la réglementation :

« Tout dépôt de fleurs ou objets est interdit, sauf le jour de la cérémonie.

Merci de respecter cet espace de recueillement ».

Destination de l'ancien columbarium du cimetière de Monéteau :

Le premier columbarium situé dans l'espace cinéraire est vieillissant.

Il est proposé de dédier le monument aux indigents et de le restaurer, la crémation étant de plus en plus sollicitée.

Achat d'un nouveau columbarium :

A ce jour, uniquement quatre cases sont disponibles dans le dernier columbarium acquis.

Nous proposons l'achat d'un nouvel élément, à l'identique, à ajouter au verso de ce dernier.

La commission a émis un avis favorable pour ces trois propositions.

Ossuaire dans le cimetière de Sougères

Dix concessions ont été reprises fin 2024 au cimetière de Sougères.

Après consultation de la réglementation, tout cimetière doit posséder un équipement appelé *ossuaire* qui a vocation à être la sépulture des restes des défunts qui ont émis le souhait de ne pas être incinérés, après reprises et un *Jardin du Souvenir* afin d'y déposer les cendres des défunts, post crémation, après reprises.

Le cimetière de Sougères possède un Jardin du Souvenir qui pourra recueillir les cendres des dix concessions reprises en 2024 mais ne dispose pas d'ossuaire.

Les concessions sont très anciennes et les inhumations se faisaient alors en pleine terre, il n'y avait donc pas de caveau lors des dernières reprises.

Pour les prochaines concessions à reprendre, nous proposons de récupérer une concession qui possède un caveau et la considérer en tant qu'ossuaire du cimetière de Sougères.

Dans cette éventualité, la commune sera amenée à réaliser un arrêté fixant cette décision.

Les membres de la commission ont émis un avis favorable.

M. Patrick PICARD interroge : Est-ce que les concessions pour les défunts morts pour la France peuvent-être reprises ?

Mme Pascale SALIGOT répond : Non, ces concessions ne seront jamais reprises. Elles sont entretenues par la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire fait part des informations suivantes au Conseil Municipal :

- Remerciements de M. Jacques MAKOWIECKI pour l'invitation aux vœux du Maire ainsi que pour les propos explicites sur les actions réalisées en 2024 et les futurs projets en 2025.

POINTS DIVERS

Madame le Maire fait part des points divers suivants :

- Scolaire

Concernant la potentielle fermeture de classe de maternelle, je vous informe qu'après plusieurs réunions de travail avec le responsable enfance et l'Adjoint aux affaires scolaires, M. Christian MOREL, j'ai pris contact avec l'Inspecteur Académique pour lui faire part de nos inquiétudes et lui donner toutes nos raisons pour maintenir les 6 classes ouvertes, telles que la programmation de plusieurs logements en construction.

Il fut très attentif à tout cela et a transcrit cette discussion au Directeur Académique que j'ai eu deux fois au téléphone. Nous sommes dans l'attente de leur réponse mais nous restons confiants.

- Le Pôle de Service la Commanderie

Les travaux de la station-service ont débuté.

Nous allons avoir un avant-projet définitif prochainement.

Une commission élargie à tout le conseil municipal va être programmée courant mars, pour vous informer des avancées sur ce projet.

Mme le Maire demande s'il y a des questions.

Mme Céline DESBORDES demande : Les pancartes de Sommeville vont être remises en place ?

Mme le Maire : Je vais reprendre contact avec les services techniques pour que cela soit régularisé.

Mme le Maire demande à nouveau s'il y a des questions.

Aucune question.

Mme le Maire lève la séance à 21h35.

Le Maire,

Arminda GUIBLAIN



La secrétaire de séance,

Emilie VEY

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Emilie Vey'.